Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Communiqué de presse

Date :
16 décembre 2025

Embargo :
16 décembre 2025

Kontakt:
Serkan Isik, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 95 59
serkan.isik@finma.ch

La FINMA ouvre l'audition sur la révision partielle de la circulaire 2016/7 « Identification par vidéo et en ligne »

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a ouvert le 16 décembre 2025 la procédure d'audition relative à la révision partielle de la circulaire 2016/7 « Identification par vidéo et en ligne ». L'audition s'achèvera le 27 février 2026.

La FINMA adapte régulièrement la circulaire 2016/7 « Identification par vidéo et en ligne » aux dernières évolutions technologiques. La présente révision partielle de la circulaire tient notamment compte des évolutions liées à loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques, qui entrera en vigueur probablement à la mi-2026. L'adaptation prévue de la législation confère à la preuve d'identité électronique, appelée e-ID, le statut de pièce d'identité.

En Suisse, l'e-ID, doit fonctionner comme une carte d'identité numérique et permettre une identification numérique sûre entre les particuliers et avec les autorités. Les intermédiaires financiers doivent pouvoir admettre l'e-ID comme possibilité pour une ouverture conforme à la LBA de relations clients par voie numérique.